

CONSTITUTION HUMAN∞OS DAO

Charte Fondatrice de l'Organisation Autonome Décentralisée

Nom : HUMAN∞OS DAO

Nature : Organisation Autonome Décentralisée (DAO)

Fonction : Infrastructure de dignité humaine distribuée

Statut : Constitution minimale non-idéologique

Version : 1.0 — Publication publique

Préambule

HUMAN∞OS DAO n'est pas créée pour gouverner des humains.

Elle est créée pour **empêcher que des humains soient gouvernés par la menace de survie**.

Cette constitution ne fonde pas un pouvoir.

Elle vise à **limiter structurellement l'émergence du pouvoir**, quelle que soit la forme qu'il prend.

HUMAN∞OS DAO existe pour garantir un principe simple :

Aucun humain ne doit dépendre de l'obéissance pour accéder à ce qui lui permet de vivre.

Article 1 — Principe Fondamental

La dignité humaine est **inconditionnelle**.

Elle ne peut être : - suspendue, - conditionnée, - négociée, - instrumentalisée.

Toute architecture qui transforme la survie en levier de contrôle est incompatible avec HUMAN∞OS.

Article 2 — Finalité de la DAO

HUMAN∞OS DAO a pour finalité exclusive :

- de protéger l'accès inconditionnel au vital,
- de prévenir la concentration du pouvoir,
- de garantir la possibilité du refus sans effondrement,
- de maintenir des structures distribuées, révocables et transparentes.

La DAO n'a pas vocation à croître indéfiniment.

La croissance n'est jamais une finalité.

Article 3 — Non-idéologie

HUMAN∞OS DAO n'adhère à aucune idéologie politique, religieuse ou économique.

Elle ne cherche pas à convaincre.

Elle cherche à **empêcher la contrainte structurelle**.

Si HUMAN∞OS devient une idéologie, elle doit être considérée comme ayant échoué.

Article 4 — Pouvoir comme risque systémique

Le pouvoir est traité comme un **risque structurel**, non comme une vertu.

En conséquence : - aucune fonction n'est permanente, - toute responsabilité est révocable, - aucune autorité centrale ne peut s'installer durablement, - la transparence structurelle est la règle par défaut.

La robustesse du système repose sur la limitation du pouvoir, non sur la moralité des acteurs.

Article 5 — Distribution et décentralisation

Toute fonction pouvant être distribuée doit l'être.

La centralisation n'est tolérée que de manière : - temporaire, - justifiée, - auditee, - réversible.

Toute concentration non explicitement limitée constitue une violation de cette constitution.

Article 6 — Droit de sortie

Tout participant, membre ou utilisateur conserve un **droit de sortie inconditionnel**.

Aucune sanction vitale, matérielle ou sociale ne peut être attachée à ce droit.

Une organisation qui punit la sortie n'est pas compatible avec HUMAN∞OS.

Article 7 — Révocabilité permanente

Toute fonction, rôle ou délégation est : - temporaire, - révocable, - justifiable.

Aucune position ne confère un statut supérieur.

La révocation n'est pas une sanction.

Elle est une mesure de sécurité.

Article 8 — Accès au vital

L'accès aux ressources vitales ne peut être conditionné à : - l'obéissance, - la performance, - l'adhésion idéologique, - la loyauté à une structure.

Toute implémentation qui conditionne le vital viole explicitement cette constitution.

Article 9 — Transparence structurelle

Les règles de fonctionnement doivent être : - compréhensibles, - accessibles, - auditables.

Un système incompréhensible produit de la dépendance.

La complexité ne peut jamais servir d'écran au pouvoir.

Article 10 — Conflit et désaccord

Le désaccord est une donnée humaine.

HUMAN∞OS DAO reconnaît le conflit comme normal.

Les mécanismes doivent viser : - la prévention de l'escalade, - l'absorption du désaccord, - la protection des personnes.

Punir n'est jamais un objectif structurel.

Article 11 — Évolution de la constitution

Cette constitution peut évoluer.

Toute modification doit : - être publique, - être traçable, - respecter le principe fondamental.

Aucune évolution ne peut : - introduire une autorité centrale permanente, - conditionner la dignité, - supprimer le droit de sortie.

Article 12 — Absence de promesse

HUMAN∞OS DAO ne promet pas : - le bonheur, - la justice parfaite, - l'harmonie sociale.

Elle vise uniquement à **réduire la violence structurelle**.

Clause finale

Cette constitution n'est pas une fin.

Elle est un **plancher**.

Si elle devient un plafond, elle doit être dépassée.

© 2026 — Taher Riahi (Weld Echikh) HUMAN∞OS DAO